

Et le 24 juillet, ce monsieur qui n'était pas certain que l'affaire valait quelque chose, écrivait :

SAINTE-CATHERINE, 24 juillet 1882.

MON CHER ADAMS.—Je viens de recevoir votre faveur, et je suis heureux d'apprendre que la coupe de bois n'a pas trompé notre attente, parce que je craignais beaucoup un désappointement. Je suis jusqu'à un certain point content que Laidlaw n'ait pas réussi, parce qu'il a agi avec vraiment trop de mesquinerie en cette affaire. Je crois que si vous pouvez avoir \$80,000 ou même moins, vous ferez mieux de vendre immédiatement. Si la coupe est aussi bonne que vous le dites, le canadien du Pacifique pourrait nous donner au moins \$60,000 et les frais. Vous feriez bien de voir tout de suite les représentants de la compagnie, et s'ils paraissent en vouloir, vous leur direz que je leur aiderai à obtenir tout le bois dans les limites des vingt milles carrés. Il est important de faire argent de l'affaire, pendant qu'on peut trouver encore d'autres bons morceaux. Avez-vous empêché la compagnie de couper le bois? C'est nécessaire. Je vois par les journaux que le canadien du Pacifique coupe du bois sur les Buttes du Cyprès. Je ne crois pas que l'exploitation paiera. L'argent comptant vaut beaucoup mieux. Je ne tarderais pas à voir les représentants de la compagnie. Peut-être Muckle pourrait-il les engager à acheter?

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Nous voyons que la valeur augmente rapidement, d'après l'honorable député. Elle était d'abord de \$40,000, puis de \$70,000 et enfin de \$80,000. Le 1er août 1882,—pour bien comprendre que l'honorable député était bien renseigné sur cette affaire—il écrivit de Sainte-Catherine, ce qui suit :

Je suis toujours d'opinion que vous feriez mieux de tout vendre et de toucher si l'on veut vous payer \$75,000 ou \$80,000. Nous serions alors en mesure de nous attaquer à plus gros morceau, si c'est possible. Combien vaut le bois debout? Combien aussi valent les poteaux de télégraphie? Ce que dit le journal est assez habilement présenté. Je crois que je puis deviner qui l'a écrit ou dicté. Ne pourriez-vous pas envoyer quelque homme engagé dans les chemins de fer, en qui vous auriez confiance, auprès de Van Horne, et lui dire que la compagnie du chemin de fer devrait acheter, et que la coupe de bois vaut bien \$150,000? Pareille manœuvre pourrait bien réussir.

Puis, en date du 19 août, 1882, je trouve cette lettre écrite de Sainte-Catherine :

Je constate par le rapport qu'il y a 37 milles de bois au lieu de 50 milles. S'il y a du bois sur toute cette étendue comme la chose paraît être certaine, vous aurez un avenir magnifique. Ne serait-il pas à propos de faire un effort pour former une compagnie, en estimant la terre à \$150,000. Nous pourrions prendre des actions pour un tiers de ce montant. Que pensez-vous de donner à Wolf, disons \$5,000, pour former une compagnie; ou quelque autre somme dont vous pourriez convenir? J'ai lu la lettre de Laidlaw. Il croit que vous faites erreur, en disant que la coupe qu'il a demandée ne renferme pas de bois. Maintenant qu'il est bien connu que vous possédez une belle coupe, il n'y aura aucune difficulté, je crois, à former une forte compagnie. Je désire que la part de Madame R. soit de \$50,000, si c'est possible. J'espère que vous avez reçu ma dépêche et que vous m'avez transmis la déclaration.

Je crois que cette correspondance établira clairement—ne perdant pas de vue que l'arrêté du conseil a été adopté le 17 avril—que l'honorable député connaissait assez bien la valeur de la propriété. Je crois que l'honorable député ne se rend pas souvent coupable de la faute—car je crois qu'il le considérerait comme une faute—de sous-évaluer une propriété qui lui appartient; mais il paraîtrait, d'après un document qui a été déposé sur le bureau de la chambre, que, bien que l'honorable député ait élevé rapidement son prix de \$40,000 à \$70,000, de \$70,000 à \$80,000, puis de \$80,000 à \$150,000, il n'avait pas encore donné la pleine valeur de son bien. Le reçu suivant daté, Winnipeg, Manitoba, 16 janvier 1883, couronne ses efforts vertueux, et sa réussite, ainsi

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

qu'il le dit lui-même, à mettre ses vieux jours à l'abri du besoin :—

WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

Reçu de John Adams, trente-cinq mille piastres en traités sur la banque de Montréal, et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elles payables suivant convention.

J. C. RYKERT,

Son procureur.

Cela prouve, ainsi que je l'ai dit, et ainsi que l'honorable député l'a admis, que le butin a été honorablement partagé. Quant au fait de l'emploi de l'influence de l'honorable député, je dois vous renvoyer à sa correspondance antérieure.

Le 11 avril, 1882, l'honorable député écrivait à M. Adams, —

J'ai vu McCarthy aujourd'hui, et il est fort surpris d'apprendre que j'ai eu la coupe de bois, car on la lui a refusée en termes formels. Il est disposé à se joindre à nous pour l'exploration, et je pars pour Hamilton pour faire dire à Laidlaw où il veut sa coupe. Il m'a écrit pour me dire qu'il serait prêt à faire presque n'importe quoi, si je voulais lui aider à l'obtenir. Je vous écrirai de chez moi jeudi. L'arrêté du conseil a été présenté au cabinet aujourd'hui, et il est probable qu'il passera tout de suite. Les instructions seront alors données à l'arpenteur. Nous sommes en veine : le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder.

Puis le 16 avril :

L'arrêté a été passé il y a quelques jours. Laidlaw doit me rencontrer à Hamilton. Il n'a pas son arrêté, et il est à présent d'avis que j'ai plus d'influence que McCarthy, qui m'a dit que le gouvernement lui a répondu par un refus.

Puis le 21 avril :

L'arrêté du conseil a été finalement passé, et cela, bien qu'on ait tout fait pour induire le gouvernement à changer d'avis.

Puis le 10 mai :

Laidlaw n'a pu faire passer son arrêté que cette semaine, et il a été obligé d'avoir recours à moi; ainsi, vous voyez qu'il a de l'influence auprès du gouvernement, après tout.

Le 8 d'août, il écrivait :

Il y aura de la satisfaction à savoir que ce que j'ai obtenu en ferrailant comme j'ai fait avec le gouvernement, ne trompe pas votre attente. Je ne voudrais cependant pas passer de nouveau par de pareilles difficultés pour deux fois le montant. Je n'ai jamais passé six semaines comme celles pendant lesquelles j'ai cherché à forcer le département à rendre justice. Le retard et les refus peuvent être en grande partie attribués au fait qu'on avait refusé la chose à McCarthy auparavant. Pauvre Laidlaw! Je suis heureux qu'il ne m'ait pas devancé. Il croyait être bien habile et avoir pour lui tout ce qu'il y a d'influent dans le pays. Je crois qu'on admettra une autre fois que J. C. R. ne peut être facilement battu, lorsqu'il entreprend quelque chose.

L'honorable ministre des douanes jugera peut-être convenable de parler, avant la fin du débat, de l'habileté de l'honorable député à tirer les ficelles de tout côté. Mais il y a un point qui mérite l'attention. La chambre verra que l'honorable député de Lincoln est un bon père de famille. Jugeant les autres d'après lui-même, il a cru que l'influence des liens de famille agirait fortement sur certains membres du gouvernement, et rencontrant des difficultés—ce qui prouve que l'honorable député surveillait ce qui se passait au conseil—il écrivit à M. Adams, le 12 février 1883 :

Je n'ai encore réussi en rien, mais je tire des ficelles de tout côté. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McCarthy, est ici et je me propose de l'employer auprès de son père. Je pense que si vous faisiez venir ici le jeune Tupper en le payant assez bien, il nous aiderait beaucoup.

M. MITCHELL : Il fait une distinction entre les deux, n'est-ce pas ?